

Perpignan, le 22 février 2023

Décision n° 2023-019 du 22 février 2023 fixant la liste des candidatures pour l'élection des représentants des usagers à la Commission de la Recherche (CR) des secteurs JEG et ALL SHS

SCRUTIN PAR VOIE ELECTRONIQUE
Du mardi 21 mars 2023 au jeudi 23 mars 2023

Liste des CANDIDATURES

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 à L.712-6, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'université de Perpignan ;

Vu la décision n°2023-014 du 24 janvier 2023 portant organisation de l'élection pour le renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux ;

Vu la décision n°2023-017 du 15 février 2023 de prolongation des délais de dépôt des candidatures concernant les secteurs de formations JEG et ALL SHS de la Commission de la recherche dans le cadre de l'élection des représentants usagers au sein des conseils centraux ;

Vu la décision n°2023-018 du 17 février 2023 fixant la liste des candidatures pour l'élection des représentants au Conseil d'Administration (CA), la commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), et la Commission de la Recherche (CR) pour le secteur de formation ST ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 23 janvier 2023 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 15 février 2023 ;

Vu le tirage au sort du 22 février 2023 déterminant l'ordre de présentation des candidatures ,

Décide :

Article 1^{er} – Les candidatures pour l'élection des représentants usagers à la **Commission de la Recherche (CR)** du Conseil académique (Cac) sont, le cas échéant, dans l'ordre tel que tiré au sort :

Collège des usagers/ ALL SHS : 1 siège à pourvoir (+ 1 suppléant)

- Liste : « Ensemble pour les ALL SHS »

1. Mme MAS Valérie
2. M. FRANSKIN Benjamin



Collège des usagers/JEG : 2 sièges à pourvoir (+2 suppléants)

- Liste : « DOCS DU JEG »

1. M. KEBE Yacouba
2. Mme VILA Johanne
3. M. BRESSON Charles
4. Mme PELAT Emilie

- Liste : « Ensemble pour le développement »

1. M. TEGUI Yvan
2. Mme ANNE Bator
3. M. DESPECHE Clément
4. Mme BOUCHNAK Safa

Article 2 – La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'université, publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'université.

Le Président,

Yvan BOSQUET

